Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20220407-2022-01-04-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022 Affichage : 22/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation





Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 7 avril 2022

<u>Objet</u>: Attribution de subventions aux associations menant des actions pédagogiques et éducatives sur le temps scolaire

Date de la convocation : 1er avril 2022

Date d'affichage de la convocation : 1er avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum: 14

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRI Leslie ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur MORGANTI Julien.

<u>Etaient absents</u>: Madame BELGODERE Danièle; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre :

Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jeromine ;

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;

Monsieur PIERI Pierre à Madame de GENTILI Emmanuelle ;

Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;

Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien à Madame SALGE Hélène :

Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Monsieur MONDOLONI Jean-Martin;

Monsieur ZUCCARELLI Jean à Madame SALGE Hélène ;

Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire : Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022 Affichage : 22/04/2022

Pour l'autorité compéter par partie par l'autorité compéter par partie par l'autorité compéter par par l'autorité compéter par partie par l'autorité compéter par par l'autorité compéter par l'autorité par l'autorité compéter par l'autorité par l'autorité compéter par l'autorité par l'autorité par l'autorité de l'autorité de l'autorité de l'autorité de l'autorité d'autorité de l'autorité de l'aut



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu la délibération n° 2022/JANV/01/05 en date du 27 janvier 2022 portant attribution de subventions aux coopératives scolaires ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 5 avril 2022 ;

Considérant que dans le cadre du temps scolaire, notre collectivité contribue à soutenir des actions éducatives et pédagogiques inscrites au projet d'école afin de favoriser la réussite scolaire :

Considérant l'enveloppe budgétaire globale, d'un montant de 56 000 euros, comprenant les subventions accordées aux coopératives scolaires ainsi qu'aux associations intervenant sur le temps scolaire ;

Considérant les subventions déjà octroyées pour l'année 2022 aux coopératives scolaires pour un montant de 30 765 €

Après avoir entendu le rapport de madame Ivana POLISINI, Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, A l'unanimité

Article 1:

- **Approuve** les subventions suivantes pour un montant total de 17 480 € :

Associations	Intitulé du projet	Subventions 2022 (en €)
Lega corsa di i scacchi	Apprentissage des échecs dans les écoles publiques de Bastia	12 300
Art'mouv	Projet en milieu scolaire « Autour de Plateforme Danse/ Les Affranchies »	2 000
USEP	ULISEPIADES	1 680
Arte Mare	Histoire en mai Festival du livre d'histoire et de fiction historique	1 000
UDDEN	Défense de l'école publique et laïque - Union des délégués départementaux de l'Education nationale	500
ASPTT Bastia Tir à l'arc	Initiation au tir à l'arc dans les écoles publiques de Bastia	-
TOTAL		17 480

Article 2:

- **Précise que** les crédits sont inscrits au BP 2022, compte 657400 code fonctionnel 20.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire.

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie

Date: 22/04/2022 Qualité: MAIRE